

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 3 avril 2018 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## 18-04-222 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 3 avril 2018 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

*Minute de réflexion*

*Présences*

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Séance ordinaire du 19 mars 2018 et séance extraordinaire du 20 mars 2018
3. **Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
  - 3.1 Période de questions
4. **Affaires du Conseil**
  - 4.3 Nourri-Source La Presqu'île / Salon de la famille et Grand Défi Allaitement 2018 / Aide financière
  - 4.5 Groupe scout Vaudreuil-Dorion (district du sud-ouest) inc. / Aide financière 2018
  - 4.6 Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer / Aide financière 2018
  - 4.7 Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges / Soutien aux activités / Aide financière 2018
  - 4.8 Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges 2018 / Commandite
  - 4.9 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) / Tournoi de golf 2018 / Commandite
  - 4.10 Club optimiste de Vaudreuil-Dorion / Activités 2018 / Aide financière
  - 4.11 Union des municipalités du Québec / Assises annuelles 2018
  - 4.12 Colloque annuel Les Arts et la Ville 2018
5. **Greffe et affaires juridiques**
  - 5.1 Toponymie / Nouveaux noms de rue / Projet domiciliaire intégré LINQ Vaudreuil-Dorion / Désignation et ajout à la liste officielle des odonymes de la Ville / Demande d'officialisation
  - 5.2 Mandat / Services professionnels juridiques / Cour supérieure / Mandamus / Dossier 500-17-101168-170 / 383, chemin de l'Anse
  - 5.3 Commission municipale du Québec / Exemption de taxes foncières / Parrainage Civique de Vaudreuil-Soulanges
  - 5.4 Demande d'autorisation / Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Destruction de documents inactifs des archives

- 6. Finances et trésorerie**
  - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 16 mars 2018
- 7. Ressources humaines**
  - 7.1 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunion du 16 janvier 2018
  - 7.2 Comité de santé et sécurité au travail – cols blancs / Réunion du 24 janvier 2018
  - 7.3 Mouvement de main-d'œuvre
  - 7.4 Service de sécurité incendie / Embauche / Cinq pompiers
  - 7.5 Service des travaux publics / Démission / Journalier saisonnier
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Sports et loisirs**
  - 10.1 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2017-2018 / Remboursement
  - 10.2 Club de volleyball Citadins / Inscriptions saison 2017-2018 / Remboursement
  - 10.3 Club de plongeon Vaudreuil-Dorion / Compétition 2018 / Aide financière
- 11. Culture et vie communautaire**
- 12. Protection publique**
  - 12.1 Inondations majeures / Gestion du Programme général d'aide financière / Demande au ministère de la Sécurité publique
- 13. Travaux publics**
  - 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-22 / Effarouchement des bernaches du Canada (*Branta canadensis*) dans quelques parcs municipaux à l'aide de chiens entraînés et de fauconnerie
  - 13.2 Circulation / Avancement des lignes d'arrêt / Rue Lalonde à son intersection avec la route De Lotbinière / Demande au MTMDET
- 14. Eaux**
- 15. Génie et environnement**
  - 15.1 Barème des honoraires / Travaux d'ingénierie / Abrogation de la résolution 00-01-050
  - 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-09 / Construction d'un espace de stationnement municipal à l'arrière de la MRC, face à la rue Chicoine
  - 15.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-06 / Services d'arpentage et de relevés
  - 15.4 Ordres de changement n°s 7 et 9 à 13 / Appels d'offres n° 401-110-17-R1728.03 / Entrepreneur général / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable / Partie de l'avenue André-Chartrand / Entre le parc de Dorion-Gardens et le chemin de fer du Canadien Pacifique / Règlement n° 1728
- 16. Urbanisme**
  - 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 13 mars 2018
  - 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 13 mars 2018
  - 16.4 PIIA / 9, avenue Saint-Charles / Enseigne sur poteau / Lot 1 545 986 / Zone C2-704 / CCU n° 18-03-36
  - 16.6 Dérogation mineure / 5, rue Sainte-Angélique / Largeur d'accès au stationnement / Lot 1 675 421 / Zone H2-252 / CCU n° 18-03-38

- 16.7 PIIA / 35-41, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Enseigne sur poteau communautaire / Lot 5 645 937 / Zone C3-226 / CCU n° 18-03-39
- 16.8 Dérogation mineure / 35-41, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Superficie et localisation de l'enseigne sur poteau communautaire / Lot 5 645 937 / Zone C3-226 / CCU n° 18-03-40
- 16.19 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 14 mars 2018
- 16.20 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 14 mars 2018
- 16.23 Dérogation mineure / 111, rue Joseph-Carrier / Deux portes de garage sur façades distinctes donnant sur rue / Lot projeté 5 960 387 / Zone C3-127 / CCU n° 18-03-55
- 16.24 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 125, rue Aimé-Vincent / Concessionnaire d'automobiles usagées avec entreposage et étalage extérieur / Lot 1 675 050 / Zone C3-127 / CCU n° 18-03-56
- 16.25 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 335, rue Chicoine / Projet d'Habitation mixte (H5) / Lot 1 545 621 / Zone C2-716 / CCU n° 18-03-57
- 16.26 Modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 – Limites des aires d'affectation du sol Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) et Industrie de prestige (I-P) et au Règlement de zonage n° 1275 – Limites et usages permis à la zone I1-670 et création de la zone H1-686 / Intersection rue Henry Ford et avenue Marier / Lots 3 961 517, 4 827 761, 4 827 761, 4 827 842 et 4 828 351 / CCU n° 18-03-58
- 16.27 PIIA / 976, avenue Saint-Charles / Modification de la nouvelle entrée charretière / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 / CCU n° 18-03-59

## **17. Réglementation**

- 17.1 Adoption / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1752 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de voirie
- 17.2 Adoption / Règlement n° 1750-01 / Modalités de publication des avis publics / Avis d'appel d'offres
- 17.3 Avis de motion et présentation de projet / Règlement d'emprunt n° 1731 / Validation de concept final / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de construction de conduites locales et collectrices du réseau sanitaire / Secteur du boulevard de la Gare
- 17.4 Adoption avec changements / Règlement n° 1270-57 / Urbanisme / Mise à jour des objectifs d'aménagement / Secteur du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340
- 17.5 Adoption de second projet avec changements / Règlement n° 1275-266 / Zonage / Ajout de certaines normes / Aménagement des terrains, aires de stationnement et aires d'entreposage / Secteur du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340
- 17.6 Adoption avec changements / Règlement n° 1277-19 / PIIA / Intégration optimale des constructions, usages et aménagement des terrains / Secteur du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340
- 17.7 Adoption de second projet avec changements / Règlement n° 1743 / Usages conditionnels
- 17.8 Adoption de projet / Règlement n° 1273-10 / Lotissement / Cession de terrains pour fins de parcs ou de terrains de jeux ou d'espaces naturels
- 17.9 Avis de motion / Règlement n° 1273-10 / Lotissement / Cession de terrains pour fins de parcs ou de terrains de jeux ou d'espaces naturels
- 17.10 Adoption de projet / Règlement n° 1276-13 / Construction / Omnibus
- 17.11 Avis de motion / Règlement n° 1276-13 / Construction / Omnibus
- 17.12 Adoption de projet / Règlement n° 1277-21 / PIIA / Omnibus
- 17.13 Avis de motion / Règlement n° 1277-21 / PIIA / Omnibus
- 17.14 Adoption de projet / Règlement n° 1274-30 / Permis et certificats et de régie interne / Omnibus

- 17.15 Avis de motion / Règlement n° 1274-30 / Permis et certificats et de régie interne / Omnibus
- 17.16 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-270 / Zonage / Omnibus
- 17.17 Avis de motion / Règlement n° 1275-270 / Zonage / Omnibus
- 17.18 Adoption de projet / Règlement n° 1270-59 / Urbanisme / Limite des aires d'affectation du sol Industrie mixte (I-M) et Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) / Intersection de la route Harwood et de la rue Henry-Ford
- 17.19 Avis de motion / Règlement n° 1270-59 / Urbanisme / Limite des aires d'affectation du sol Industrie mixte (I-M) par Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) / Intersection de la route Harwood et de la rue Henry-Ford
- 17.20 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-271 / Zonage / Nomination / Grille des usages et normes / Zones I2-645 et H3-645 / Secteur route Harwood et rue Henry-Ford
- 17.21 Avis de motion / Règlement n° 1275-271 / Zonage / Nomination / Grille des usages et normes / Zones I2-645 et H3-645 / Secteur route Harwood et rue Henry-Ford
- 17.22 Adoption de projet / Règlement n° 1741 / Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage, éclairage / Drainage avec rétention / Alimentation souterraine des services / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Projet domiciliaire intégré LINQ Vaudreuil-Dorion
- 17.23 Avis de motion / Règlement n° 1741 / Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage, éclairage / Drainage avec rétention / Alimentation souterraine des services / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Projet domiciliaire intégré LINQ Vaudreuil-Dorion
- 17.24 Avis de motion et présentation de projet / Règlement n° 1694-21 / Stationnement (RMH 330) / Interdictions de stationnement / Rues Joseph-Carrier et du Ruisselet / Période de stationnement abusif

**18. Direction générale**

- 18.1 Autorisations de la direction générale

**19. Période de questions – Élus**

**20. Période de questions – Assistance**

**21. Levée de la séance**

**« ADOPTÉE »**

**18-04-223 Adoption des procès-verbaux**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- séance ordinaire du 19 mars 2018;
- séance extraordinaire du 20 mars 2018.

**« ADOPTÉE »**

**18-04-224 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**18-04-225 Nourri-Source La Presqu'île / Salon de la famille et Grand Défi Allaitement 2018 / Aide financière**

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'organisme Nourri-Source La Presqu'île dans le cadre du Salon de la famille et Grand Défi Allaitement 2018;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 426,25 \$ soit versé à Nourri-Source La Presqu'île à titre d'aide financière dans le cadre du Salon de la famille et Grand Défi Allaitement qui aura lieu le 29 septembre 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-04-226 Groupe scout Vaudreuil-Dorion (district du sud-ouest) inc. / Aide financière 2018**

CONSIDÉRANT la demande formulée par l'organisme Groupe scout Vaudreuil-Dorion (district du sud-ouest) inc. dans le cadre sa campagne de financement afin de renouveler son équipement de plein air et le bonifier pour accueillir davantage de jeunes au sein de ses sorties;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 2 000 \$ soit versé à Groupe scout Vaudreuil-Dorion (district du sud-ouest) inc. à titre d'aide financière dans le cadre de sa campagne de financement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-04-227 Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer / Aide financière 2018**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par le Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer;

CONSIDÉRANT que les résidents de Vaudreuil-Dorion peuvent bénéficier des services et du soutien offerts par le Centre;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer à titre d'aide financière en soutien aux services offerts par le Centre;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-04-228 Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges / Soutien aux activités / Aide financière 2018**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges en soutien à la réalisation de ses différentes activités;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 500 \$ soit versé au Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges à titre d'aide financière pour l'année 2018 en soutien à la réalisation de ses différentes activités;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-04-229 Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges 2018 / Commandite**

CONSIDÉRANT la tenue du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges au profit de la Fondation du centre hospitalier Vaudreuil-Soulanges (FCHVS);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Fondation du centre hospitalier Vaudreuil-Soulanges (FCHVS) à titre de commandite « ROSÉ » dans le cadre du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 16 mai 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-04-230 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) / Tournoi de golf 2018 / Commandite**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel organisé par la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS) à titre de commandite pour le tournoi de golf annuel qui se tiendra le 11 juin 2018 au club de golf Whitlock;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-04-231 Club optimiste de Vaudreuil-Dorion / Activités 2018 / Aide financière**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Club Optimiste Vaudreuil-Dorion pour l'organisation d'activités destinées aux jeunes de la communauté pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT l'importance du Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion dans le milieu;

CONSIDÉRANT la mission de l'organisme en lien avec l'épanouissement des jeunes;

CONSIDÉRANT la pertinence des activités proposées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 7 000 \$ soit versé au Club Optimiste Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour la réalisation d'activités destinées aux jeunes de la communauté pour l'année 2018;

QUE le Service des travaux publics soit mandaté pour la peinture et l'application du logo de la Ville sur une boîte à savon;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-111-00-300	(Foncière générale – cat. INR)	6 750 \$
À :	02-590-00-970	(Subventions)	6 750 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **18-04-232 Union des municipalités du Québec / Assises annuelles 2018**

CONSIDÉRANT la tenue des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec les 16, 17 et 18 mai 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation du maire M. Guy Pilon, des conseillères M<sup>mes</sup> Céline Chartier, Diane Morin, Josée Clément et Jasmine Sharma, du conseiller M. Paul M. Normand ainsi que le directeur général M. Martin Houde aux assises annuelles 2018 de l'Union des municipalités du Québec qui se dérouleront au Hilton Lac-Leamy à Gatineau;

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de 775 \$ par délégué, taxes applicables non comprises;

QUE les dépenses réellement encourues par les délégués à cette fin leur soient remboursées sur présentation des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **18-04-233 Colloque annuel Les Arts et la Ville 2018**

CONSIDÉRANT la tenue du colloque Les Arts et la Ville les 6, 7 et 8 juin 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation des conseillères M<sup>mes</sup> Céline Chartier, Jasmine Sharma et Diane Morin au colloque Les Arts et la Ville qui se déroulera à Sept-Îles;

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de 395 \$ par déléguée, taxes applicables non comprises;

QUE les dépenses réellement encourues par les déléguées à cette fin leur soient remboursées sur présentation des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **18-04-234 Toponymie / Nouveaux noms de rue / Projet domiciliaire intégré LINQ Vaudreuil-Dorion / Désignation et ajout à la liste officielle des odonymes de la Ville / Demande d'officialisation**

CONSIDÉRANT que le permis de lotissement n° 2018-4000 a été émis pour le projet de développement résidentiel d'habitation unifamiliale « Projet domiciliaire intégré LINQ Vaudreuil-Dorion »;

CONSIDÉRANT que l'attribution de nouveaux noms de rues doit respecter la Politique de désignation toponymique et odonymique;

CONSIDÉRANT que selon le plan projet de lotissement, deux nouveaux noms de rues devront être créés et que la rue Phil-Goyette sera prolongée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'attribuer des noms de joueurs d'hockey à ces deux rues;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les noms suivants soient ajoutés à la liste officielle des odonymes de la Ville pour désigner les deux rues projetées du projet de développement résidentiel d'habitation unifamiliale « Projet domiciliaire intégré LINQ Vaudreuil-Dorion » :

- rue Georges-Vézina;
- rue Gilles-Tremblay;

QUE demande soit transmise à la Commission de toponymie pour leur officialisation.

« ADOPTÉE »

**18-04-235 Mandat / Services professionnels juridiques / Cour supérieure / Mandamus / Dossier 500-17-101168-170 / 383, chemin de l'Anse**

CONSIDÉRANT qu'un recours dans le dossier 500-17-101168-170 a été logé le 22 janvier 2018 contre la Ville en dommages et intérêts pour un permis que la Ville refuse de délivrer et que la MMQ a mandaté la firme d'avocats Bélanger Sauvé pour défendre la Ville;

CONSIDÉRANT que dans ce même dossier la demanderesse a déposé contre la Ville, le 6 mars 2018, une procédure introductive d'instance amendée pour ajouter un autre recours contre la Ville, soit un mandamus, pour demander au tribunal de forcer la délivrance du permis;

CONSIDÉRANT que dans ce second volet de la poursuite, il y a lieu de mandater une firme d'avocats pour représenter la Ville en Cour supérieure;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater la même firme que la MMQ a retenue pour le premier volet de la poursuite;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme d'avocats Bélanger Sauvé soit mandatée afin de représenter la Ville, pour le volet mandamus, dans le dossier d'appel 500-17-101168-170 de la Cour supérieure;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-04-236 Commission municipale du Québec / Exemption de taxes foncières / Parrainage Civique de Vaudreuil-Soulanges**

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la Ville avant de se prononcer sur une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières;

CONSIDÉRANT que l'organisme Parrainage Civique de Vaudreuil-Soulanges a demandé une reconnaissance à cette fin à la Commission municipale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville informe la Commission municipale du Québec qu'elle ne s'objecte par à la demande déposée dans le dossier CMQ-66621.

« ADOPTÉE »



**18-04-237 Demande d'autorisation / Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Destruction de documents inactifs des archives**

CONSIDÉRANT que le projet de numérisation des plans inactifs, dont la liste apparaît dans un document daté du 21 mars 2018 et préparé par M<sup>me</sup> Nataliya Demchuk, technicienne à la gestion des documents et des archives, a été réalisé de manière à assurer la valeur juridique des documents et l'équivalence fonctionnelle des supports conformément aux prescriptions de la Loi concernant le cadre des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT que ce projet de numérisation a été réalisé en conformité avec les recommandations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) en matière de numérisation de substitution, notamment quant à la qualité de la reproduction et de la description des documents numérisés;

CONSIDÉRANT que la Ville a effectué une analyse de ses documents inactifs basée sur la valeur intrinsèque de ceux-ci afin de déterminer les séries ou les dossiers desquels pourraient être extraits des spécimens qui seraient conservés sur leur support d'origine, et ce, pour des utilisations futures;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de conservation à long terme des documents numériques;

CONSIDÉRANT que la Ville favorise l'accessibilité à ses archives, quel qu'en soit le support, et ce, en conformité avec la Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à demander à BANQ, pour et au nom de la Ville, l'autorisation d'éliminer des documents inactifs sources.

« ADOPTÉE »

**18-04-238 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 16 mars 2018**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 16 mars 2018 totalisant un montant de 1 951 512,56 \$.

**18-04-239 Comité de santé et sécurité au travail – cols bleus / Réunion du 16 janvier 2018**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols bleus tenue le 16 janvier 2018 et de déposer ledit document aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

**18-04-240 Comité de santé et sécurité au travail – cols blancs / Réunion du 24 janvier 2018**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols blancs tenue le 24 janvier 2018 et de déposer ledit document aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

**18-04-241 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 22 mars 2018.

« ADOPTÉE »

**18-04-242 Service de sécurité incendie / Embauche / Cinq pompiers**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 20 mars 2018;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'embauche de MM. George Andrianacos, Kevin Des Rochers, Ryan Langton, Alexandre Quirion et Mathieu Tremblay aux postes de pompiers à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, et ce, au plus tôt à compter du 9 avril 2018, au salaire prévu à l'échelon 1 de l'échelle salariale incluse à l'annexe « C » de la convention collective de travail en vigueur le tout en conformité avec les conditions énoncées à ladite convention collective;

QUE MM. Andrianacos, Des Rochers, Langton, Quirion et Tremblay auront une période d'essai de douze mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie ou de son représentant, ils pourront être confirmés dans leurs postes de pompiers à temps partiel;

QU'Il est entendu que la date du premier jour travaillé constitue la date d'ancienneté;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès soient adressés à MM. Andrianacos, Des Rochers, Langton, Quirion et Tremblay;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-04-243 Service des travaux publics / Démission / Journalier saisonnier**

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Marc-André Noël, journalier régulier saisonnier au sein du Service des travaux publics datée du 16 mars 2018;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte de la démission de M. Marc-André Noël, journalier régulier saisonnier au sein du Service des travaux publics;

QUE la Ville remercie M. Noël pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

**18-04-244 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2017-2018 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remboursée au Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion une somme de 2 180 \$ pour les frais d'inscription de la saison 2017-2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-04-245 Club de volleyball Citadins / Inscriptions saison 2017-2018 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de volleyball Citadins a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remboursée au Club de volleyball Citadins une somme de 5 015 \$ pour les frais d'inscription de la saison 2017-2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-04-246 Club de plongeon Vaudreuil-Dorion / Compétition 2018 / Aide financière**

CONSIDÉRANT la demande de soutien formulée par le Club de plongeon Vaudreuil-Dorion dans le cadre de la tenue d'une compétition régionale les 24 et 25 mars 2018 à la piscine intérieure du campus de la Cité-des-Jeunes à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que cet événement a accueilli près de 140 athlètes du Québec et d'autres provinces;

CONSIDÉRANT que le Club de plongeon Vaudreuil-Dorion a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants à la session hiver 2018 et que 21 % de ceux-ci résident à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que le montant total de location de plateaux s'élève à 2 879,64 \$;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 604,72 \$, lequel correspondant au prorata du nombre de membres inscrits résidant à Vaudreuil-Dorion, soit versé Club de plongeon Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour les frais d'utilisation de la piscine intérieure du campus de la Cité-des-Jeunes, incluant la surveillance, lors de la tenue de la compétition régionale les 24 et 25 mars 2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-04-247 Inondations majeures / Gestion du Programme général d'aide financière / Demande au ministère de la Sécurité publique**

CONSIDÉRANT le plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations récemment adopté par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT la mesure n° 16 de ce plan d'action prévoyant la délégation aux municipalités de la gestion du programme général d'aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville considère qu'elle a les ressources internes disponibles et compétentes pour prendre charge de la gestion du programme général d'aide financière advenant une inondation majeure sur son territoire;

CONSIDÉRANT les risques d'inondation auxquels la Ville fait face en raison de sa position géographique;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit demandé au ministère de la Sécurité publique d'entreprendre dès que possible des discussions avec l'administration de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin d'obtenir un acte de délégation du ministère pour la gestion totale ou partielle du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents.

« ADOPTÉE »

**18-04-248 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-22 / Effarouchement des bernaches du Canada (*Branta canadensis*) dans quelques parcs municipaux à l'aide de chiens entraînés et de fauconnerie**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour l'effarouchement des bernaches du Canada (*Branta canadensis*) dans quelques parcs municipaux à l'aide de chiens entraînés et de fauconnerie, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 20 mars 2018 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-18-22;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Services Environnementaux Faucon, inc., 2131, chemin Saint-Louis, Saint-Lazare (Québec), J7T 1Y1, pour les services d'effarouchement des bernaches du Canada (*Branta canadensis*) dans quelques parcs municipaux à l'aide de chiens entraînés et de fauconnerie, et ce, pour un montant de 18 796,11 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-22;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2018;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à l'effarouchement des bernaches du Canada (*Branta canadensis*) dans quelques parcs municipaux à l'aide de chiens entraînés et de fauconnerie et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-04-249 Circulation / Avancement des lignes d'arrêt / Rue Lalonde à son intersection avec la route De Lotbinière / Demande au MTMDET**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation adoptée lors de la réunion tenue le 17 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que cette recommandation vise à avancer les lignes d'arrêt sur la rue Lalonde à l'intersection de la route De Lotbinière;

CONSIDÉRANT que cette recommandation a pour objectif l'amélioration de la visibilité des conducteurs à ladite intersection;

CONSIDÉRANT que la route De Lotbinière est sous la juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit demandé au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'autoriser le Service des travaux publics d'avancer les lignes d'arrêt sur la rue Lalonde à l'intersection de la route De Lotbinière aux frais de la Ville.

« ADOPTÉE »

**18-04-250 Barème des honoraires / Travaux d'ingénierie / Abrogation de la résolution 00-01-050**

CONSIDÉRANT la résolution 00-01-050 adoptant un barème intitulé « Tableau des honoraires pour travaux », daté du 13 janvier 2000, s'appliquant aux ingénieurs-conseils offrant des services en vue de développer des secteurs résidentiel, commercial et industriel pour le compte de la Ville et dont les infrastructures municipales sont payées à 100 % par le ou les promoteurs liés par un protocole d'entente avec la Ville;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de travaux financés par un règlement d'emprunt, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) prévoit qu'un montant équivalent à 10 % des frais directs soit affecté aux honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT que lors du calcul du montant à être donné en garantie pour couvrir les honoraires professionnels, dans le cas de secteurs résidentiel, commercial et industriel, dont les infrastructures municipales sont payées à 100 % par un ou des promoteurs liés par un protocole d'entente avec la Ville, la formule prévue au « Tableau des honoraires pour travaux » est utilisée;

CONSIDÉRANT que les montants prévus au barème intitulé « Tableau des honoraires pour travaux » sont plus élevés que la formule du MAMOT;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite harmoniser les formules de calculs des honoraires professionnels;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit abrogée la résolution 00-01-050;

QU'un montant équivalent à 10 % des frais directs soit utilisé aux fins du calcul du montant à soumettre en garantie pour couvrir les honoraires professionnels des ingénieurs-conseils offrant des services en vue de développer des secteurs résidentiel, commercial et industriel pour le compte de la Ville et dont les infrastructures municipales sont payées à 100 % par le ou les promoteurs liés par un protocole d'entente avec la Ville.

« ADOPTÉE »

**18-04-251 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-09 / Construction d'un espace de stationnement municipal à l'arrière de la MRC, face à la rue Chicoine**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la construction d'un espace de stationnement municipal à l'arrière de la MRC, face à la rue Chicoine, neuf soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 26 mars 2018 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-18-09;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages Théorêt inc., 1080, rue Principale, Saint-Zotique (Québec), J0P 1Z0, pour les travaux de construction d'un espace de stationnement municipal à l'arrière de la MRC, face à la rue Chicoine, et ce, pour un montant de 327 743,02 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-18-09;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie et environnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux de construction d'un espace de stationnement municipal à l'arrière de la MRC, face à la rue Chicoine, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QUE ces travaux soient financés par le fonds de stationnement jusqu'à une somme de 185 000 \$ et que le solde soit financé par une affectation du surplus accumulé non affecté aux activités d'investissement.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-04-252 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-18-06 / Services d'arpentage et de relevés**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services d'arpentage et de relevés, quatre soumissions ont été reçues, au plus tard à 14 h, le 20 mars 2018;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 22 mars 2018;

CONSIDÉRANT que les critères d'évaluation et de pondération ont été approuvés et entérinés par la résolution 18-01-034 où le numéro d'appel d'offres 401-110-17-60 aurait dû se lire 401-110-18-06;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Groupe Civitas inc., 1001, rue Lenoir, bureau B116, Montréal (Québec), H4C 2Z6, pour les services précités, et ce, pour un montant totalisant 395 266,80 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-18-06;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de prix de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2018, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie et environnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services d'arpentage et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QUE la résolution 18-01-034 soit modifiée en remplaçant le numéro d'appel d'offres 401-110-17-60 par 401-110-18-06;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-04-253 Ordres de changement n<sup>os</sup> 7 et 9 à 13 / Appels d'offres n<sup>o</sup> 401-110-17-R1728.03 / Entrepreneur général / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable / Partie de l'avenue André-Chartrand / Entre le parc de Dorion-Gardens et le chemin de fer du Canadien Pacifique / Règlement n<sup>o</sup> 1728**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n<sup>os</sup> 7 et 9 à 13 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable sur une partie de l'avenue André-Chartrand entre le parc de Dorion-Gardens et le chemin de fer du Canadien Pacifique - appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-17-R1728.03 » totalisant un montant de 8 430,75 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**18-04-254 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 13 mars 2018**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 13 mars 2018.

« ADOPTÉE »

**18-04-255 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIA) / Réunion du 13 mars 2018**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 13 mars 2018 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n <sup>o</sup> 18-03-35	2, rue de la Fabrique / Rénovation de la façade principale / Lot 1 545 799 / Zone P1-706
CCU n <sup>o</sup> 18-03-37	5, rue Sainte-Angélique / Nouvelle construction résidentielle trifamiliale / Lot 1 675 421 / Zone H2-252
CCU n <sup>o</sup> 18-03-41	243, avenue du Club / Modification du revêtement extérieur du bâtiment principal et du bâtiment accessoire / Lots 1 546 429, 2 325 600 à 2 325 604 / Zone H1-525

CCU n° 18-03-42	405, avenue Saint-Charles / Démolition de la résidence unifamiliale / Lot 1 545 386 / Zone P2-503
CCU n° 18-03-43	61, rue Valois / Rénovation des balcons et installation d'échelles de secours / Lot 1 546 443 / Zone C2-600
CCU n° 18-03-44	3120, boulevard de la Gare, local 122 / Deux enseignes aux murs / Lot 4 119 362 / Zone C3-356
CCU n° 18-03-45	904, route Harwood / Modification de l'enseigne sur poteau / Lot 1 543 620 / Zone I2-743
CCU n° 18-03-46	3061, rue du Plateau / Remplacement de deux enseignes à plat au mur et d'une enseigne sur poteau / Lot 1 673 922 / Zone I3-832
CCU n° 18-03-47	1139, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Modification de la façade principale / Lot 1 674 016 / Zone H5-420
CCU n° 18-03-48	41, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 110 / Modification de la couleur du revêtement métallique des murs extérieurs / Lot 5 645 937 / Zone C3-226
CCU n° 18-03-49	41, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 110 / Deux enseignes aux murs et ajout d'un auvent / Lot 5 645 937 / Zone C3-226
CCU n° 18-03-50	216, avenue Saint-Charles / Enseigne sur poteau / Lot 1 546 307 / Zone C2-526

« ADOPTÉE »

**18-04-256 PIIA / 9, avenue Saint-Charles / Enseigne sur poteau / Lot 1 545 986 / Zone C2-704 / CCU n° 18-03-36**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-03-36 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet d'affichage sur poteau en cour avant pour un établissement commercial ayant été autorisé par le certificat d'occupation n° 2017-21663;

CONSIDÉRANT que cette propriété est inscrite à l'Annexe 3 du Règlement n° 1277 sur les PIIA, intitulée « Autre élément ou ensemble d'intérêt patrimonial »;

CONSIDÉRANT que l'enseigne est conforme au Règlement de zonage n° 1275 quant à sa localisation et ses dimensions;

CONSIDÉRANT que selon les critères de l'objectif de l'article 3.2.17.10 du Règlement n° 1277 sur les PIIA, un mode d'affichage bien intégré à l'aménagement du terrain et relativement discret doit être favorisé;

CONSIDÉRANT que le matériau PVC « woodgrain », le nombre de couleurs (quatre), ainsi que les couleurs vives ne répondent pas aux objectifs et critères du Règlement n° 1277 sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que le Comité propose que les couleurs de l'enseigne soient plus sobres et que la couleur du poteau s'apparente à la couleur des lampadaires en façade;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents



QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 9, avenue Saint-Charles, le projet d'enseigne sur poteau, tel que présenté sur le devis préparé par la compagnie Saint-Clet Design pour Patate & Persil, pages 1 à 7, en date du 5 février 2018.

« ADOPTÉE »

**18-04-257 Dérogation mineure / 5, rue Sainte-Angélique / Largeur d'accès au stationnement / Lot 1 675 421 / Zone H2-252 / CCU n° 18-03-38**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M<sup>me</sup> Stéphanie Fiset-Tremblay;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-03-38 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 16 mars 2018;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 5, rue Sainte-Angélique;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 5, rue Sainte-Angélique, afin d'autoriser une largeur d'accès au stationnement de 3,70 mètres en dérogation à l'article 2.2.16.2.1.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une largeur minimale de 5 mètres.

« ADOPTÉE »

**18-04-258 PIIA / 35-41, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Enseigne sur poteau communautaire / Lot 5 645 937 / Zone C3-226 / CCU n° 18-03-39**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-03-39 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet d'affichage visant l'installation d'une enseigne détachée sur socle de type communautaire, annonçant les établissements de ce centre commercial ainsi que Les Avenues Vaudreuil – Loisirs;

CONSIDÉRANT que le site n'est pas adjacent à l'autoroute 40, mais plutôt au boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que la structure de cette enseigne sur socle sera constituée d'aluminium peint de couleur noire, avec boîtiers de plexiglas blanc et que l'éclairage interne sera de type DEL;

CONSIDÉRANT que le nom du centre commercial Les Avenues Vaudreuil – Loisirs a déjà été présenté dans le cadre du concept de développement marketing pour les centres commerciaux du Groupe Harden et approuvé par la résolution n° 16-10-776;

CONSIDÉRANT que cette enseigne est non conforme au Règlement de zonage n° 1275 pour les éléments suivants :

- sa superficie de 34,13 mètres carrés qui déroge de l'article 20.8.3.2 b) du Règlement de zonage n° 1275, autorisant une superficie maximale de 15 mètres carrés pour les centres commerciaux de plus de 10 001 mètres carrés de superficie;
- l'enseigne communautaire n'est pas située sur le même terrain que les établissements commerciaux qu'elle affiche, dérogeant ainsi à l'article 2.2.20.5.7 du Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 35-41, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le projet d'enseigne sur poteau communautaire, tel que montré au document de présentation préparé par le Groupe Harden, en date du 23 janvier 2018 et au document préparé par la compagnie Enseignes Montréal Néon, fichier 12665\_1R05, révision 05, en date du 23 février 2018.

« ADOPTÉE »

**18-04-259 Dérogation mineure / 35-41, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Superficie et localisation de l'enseigne sur poteau communautaire / Lot 5 645 937 / Zone C3-226 / CCU n° 18-03-40**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure de Rond Point Vaudreuil-Dorion Ltée visant à autoriser l'installation d'une enseigne sur poteau communautaire d'une superficie de 34,13 mètres carrés en dérogation à l'article 2.2.20.8.3.2 b) du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une superficie maximale de 15 mètres carrés pour les enseignes communautaires des centres commerciaux de plus de 10 001 mètres carrés de superficie;

CONSIDÉRANT la recommandation 18-03-40 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 16 mars 2018;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 35-41, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 35-41, boulevard de la Cité-des-Jeunes.

« ADOPTÉE »

**18-04-260 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 14 mars 2018**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 14 mars 2018.

« ADOPTÉE »

**18-04-261 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 14 mars 2018**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 14 mars 2018 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 18-03-53	101, rue Joseph-Carrier / Nouvelle construction commerciale / Lot 1 675 192 / Zone C3-127
CCU n° 18-03-54	111, rue Joseph-Carrier / Agrandissement, modification des revêtements extérieurs du bâtiment commercial et aménagement du stationnement / Lot projeté 5 960 387 / Zone C3-127

« ADOPTÉE »

**18-04-262 Dérogation mineure / 111, rue Joseph-Carrier / Deux portes de garage sur façades distinctes donnant sur rue / Lot projeté 5 960 387 / Zone C3-127 / CCU n° 18-03-55**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure de H Grégoire Vaudreuil Mitsubishi;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-03-55 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 février 2018;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 16 mars 2018;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 111, rue Joseph-Carrier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 111, rue Joseph-Carrier, afin d'autoriser deux portes de garage situées sur des façades donnant sur rue en dérogation à l'article 2.1.12 du Règlement de zonage n° 1275 qui l'interdit.

« ADOPTÉE »

**18-04-263 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 125, rue Aimé-Vincent / Concessionnaire d'automobiles usagées avec entreposage et étalage extérieur / Lot 1 675 050 / Zone C3-127 / CCU n° 18-03-56**

CONSIDÉRANT une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) déposée par la firme d'urbanisme Fahey et associés inc. à l'égard de la propriété sise au 125, rue Aimé-Vincent;

CONSIDÉRANT que la demande concerne la conversion de l'immeuble en concessionnaire d'automobiles d'occasion exclusivement;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 1740;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-03-56 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mars 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement sur les PPCMOI n° 1740, un premier projet de résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble à l'égard de la propriété sise au 125, rue Aimé-Vincent, le tout selon les plans produits par les firmes Fahey et associés inc. et Lussier architecte et datés du 12 février 2018 (révision 01), et ce, aux conditions suivantes :

- la réduction de l'aire de livraison située du côté de l'élévation avant, de façon à limiter les grandes superficies asphaltées visibles des voies de circulation majeures et l'effet d'îlot de chaleur. De plus, la réduction de ladite aire aura également pour effet de dégager l'entrée principale du bâtiment qui autrement serait camouflée par la présence de véhicules. L'aire de livraison devrait donc débiter à partir de l'élément architectural de couleur verte, la partie réduite devra être remplacée par une démarcation au sol de pavé uni surélevé ou un aménagement paysager ceinturé d'une bordure de béton continue. À cet effet, des plans corrigés devront être soumis au Conseil avant l'adoption de la résolution finale du projet de PPCMOI;
- la réduction de la hauteur de la tour, destinée à l'exposition de véhicules, à un maximum de 10 mètres, incluant le bandeau métallique ou tout autre élément architectural, le tout de façon à assurer une intégration architecturale harmonieuse et proportionnée par rapport au reste du bâtiment. À cet effet, des plans corrigés devront être soumis au Conseil avant l'adoption de la résolution finale du projet de PPCMOI;
- l'installation d'un support à vélos à proximité des portes d'entrée, d'une capacité minimale de deux places, afin de favoriser le transport actif pour les employés;
- la prohibition d'activités de réparation et de mécanique automobile, ces dernières étant projetées sur la propriété du 101, rue Joseph-Carrier;
- la prohibition de toute forme d'affichage intérieure et extérieure (temporaire, permanente, promotionnelle, etc.) à même la tour de démonstration de véhicules;
- l'obligation de maintenir en tout temps une entreprise possédant un inventaire de véhicules répondant aux standards minimaux suivants :
  - 85 % de véhicules avec 5 ans et moins d'utilisation;
  - 10 % de véhicules avec 6 et 7 ans d'utilisation;
  - 5 % de véhicules avec 8 et 9 ans d'utilisation;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 avril 2018 à 19 h à l'hôtel de ville afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copies de ce projet et de la présente résolution soient transmises à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**« ADOPTÉE »**

**18-04-264 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 335, rue Chicoine /  
Projet d'Habitation mixte (H5) / Lot 1 545 621 / Zone C2-716 /  
CCU n° 18-03-57**

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) déposée par M. Berdge Manoukian à l'égard de la propriété sise au 335, rue Chicoine;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de conversion de l'immeuble en projet d'Habitation mixte (H5);

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 1740;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-03-57 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mars 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement sur les PPCMOI n° 1740, un premier projet de résolution ayant pour effet d'autoriser la réalisation du PPCMOI à l'égard de la propriété sise au 335, rue Chicoine, le tout selon les plans produits par les firmes JFLA, architecture design, révision 2, en date du 20 février 2018 et Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres inc., plan minute : 18194, en date du 27 février 2018, et ce, aux conditions suivantes :

- l'aménagement d'un trottoir d'une largeur minimale de 1,5 mètre reliant les façades commerciales à la rue Chicoine, le tout afin d'éviter que les usagers piétons aient à passer par l'allée de circulation des véhicules automobiles pour atteindre les espaces commerciaux;
- l'accessibilité, l'aménagement et l'insertion de bacs de plantation sur les divers paliers de toiture afin de permettre l'utilisation de ces derniers par les occupants. À cet effet, des propositions d'aménagements devront être soumises au Conseil avant l'adoption de la résolution finale du projet de PPCMOI;
- l'obligation de prévoir l'implantation des unités de climatisation des unités résidentielles à même les balcons desservant lesdites unités;
- la dissimulation des appareils mécaniques au toit, et ce, à partir des points de vue potentiels provenant du boulevard Harwood, de l'avenue Ranger et de la rue Chicoine. À cet effet, des propositions d'aménagement devront être soumises au Conseil avant l'adoption de la résolution finale du projet de PPCMOI;
- l'obligation de maintenir en tout temps un mur végétalisé sur l'ensemble du rez-de-chaussée de l'élévation nord. À cet effet, une proposition d'aménagement et une description détaillée du mur végétalisé projeté devront être soumises au Conseil avant l'adoption de la résolution finale du projet de PPCMOI;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 avril 2018 à 19 h à l'hôtel de ville afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copies de ce projet et de la présente résolution soient transmises à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**18-04-265 Modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 – Limites des aires d'affectation du sol Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) et Industrie de prestige (I-P) et au Règlement de zonage n° 1275 – Limites et usages permis à la zone I1-670 et création de la zone H1-686 / Intersection rue Henry Ford et avenue Marier / Lots 3 961 517, 4 827 761, 4 827 761, 4 827 842 et 4 828 351 / CCU n° 18-03-58**

CONSIDÉRANT une demande de modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 et au Règlement de zonage n° 1275 présentée par la firme Groupe BC2, mandataire du propriétaire Développement Banlieue-Ouest inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-03-58 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mars 2018;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la demande de modification au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 visant à modifier les limites des aires d'affectation du sol Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) et Industrie de prestige (I-P) à l'intersection de la rue Henry-Ford et de l'avenue Marier et au Règlement de zonage n° 1275 visant à modifier les limites et les usages permis à la zone I1-670 et créer la zone H1-686, et ce, aux conditions suivantes :

- l'ajout d'une plantation d'arbres à l'intérieur de la bande tampon prévue entre l'écran végétal (clôture en tiges de saule) et l'emprise de la rue Henry-Ford. Le Comité considère qu'un tel aménagement assurerait une barrière physique complète pour les propriétés résidentielles dont les cours arrière seraient adjacentes à la rue Henry-Ford et à une zone industrielle;
- la prévision d'espaces, en nombre suffisant, destinés à accueillir les boîtes postales;

- la prévision d'un traitement architectural au niveau des murs arrière des bâtiments adjacents à la rue Henry-Ford, tel qu'exigé pour les projets similaires (ex. : zones H1-411 et H1-1015 pour les bâtiments dont le mur arrière est adjacent au boulevard de la Cité-des-Jeunes);
- la modification du tracé de la rue projetée afin d'aligner cette dernière avec la rue Claude-Léveillé et ainsi de réaliser une intersection viable et sécuritaire. Cette modification nécessitera une correction au niveau du tracé de la rue Marier (correction de la courbe à la hauteur de la rue Claude-Léveillé);

QUE soit mandaté le Service du développement et de l'aménagement du territoire de procéder auxdites modifications.

« ADOPTÉE »

**18-04-266 PIIA / 976, avenue Saint-Charles / Modification de la nouvelle entrée charretière / Lot 1 675 184 / Zone C3-124 / CCU n° 18-03-59**

CONSIDÉRANT que le projet présenté à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 avril 2017 proposait un nouvel accès de circulation à sens unique (sortie seulement) donnant sur l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT que le Comité avait recommandé au Conseil d'accepter cet aménagement, à la condition d'installer une signalisation indiquant « sortie seulement »;

CONSIDÉRANT le refus de TransCanada Pipeline d'autoriser l'aménagement d'une entrée charretière, à sens unique, passant au-dessus du pipeline;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une proposition révisant la localisation de l'accès;

CONSIDÉRANT que la nouvelle proposition consiste à l'aménagement d'un accès à deux sens donnant directement sur l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT le fort achalandage de ce tronçon routier;

CONSIDÉRANT la proximité des autres accès sur le site;

CONSIDÉRANT qu'un certificat d'autorisation a été délivré auprès du MTQ pour cette nouvelle entrée;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle entrée traverserait la piste cyclable à double sens;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-03-59 formulée par le Comité lors d'une réunion tenue le 14 mars 2018 d'accepter le nouvel emplacement de l'entrée charretière, tel que présenté au plan préparé par la compagnie LDA services-conseils, page C-04, en date du 28 février 2018, et ce, à la condition que ce nouvel accès de circulation soit à sens unique (sortie seulement) d'une largeur maximale de 4 mètres et qu'une signalisation adéquate indiquant « sortie seulement » et « arrêt » soit installée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

CONSIDÉRANT qu'actuellement il existe deux accès au stationnement et que la proposition initiale ajouterait un nouvel accès;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle entrée traverserait la piste cyclable à double sens ce qui engendre un risque de conflit potentiel entre les véhicules et les cyclistes;

CONSIDÉRANT qu'un accès perpendiculaire à angle droit avec un arrêt obligatoire est favorisé afin de rendre celui-ci le plus sécuritaire possible;

CONSIDÉRANT que le Service de développement et d'aménagement du territoire propose un concept d'aménagement du stationnement qui maintiendrait à deux le nombre d'accès;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 976, avenue Saint-Charles, le projet de nouvel emplacement de l'entrée charretière, tel que présenté au plan préparé par la compagnie LDA services-conseils, page C-04, en date du 28 février 2018;

QUE soit approuvé le concept d'aménagement tel que présenté sur le plan portant le numéro de dossier 2018-50039, feuillet C-00, approuvé par M. Olivier Van Neste, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, en date du 20 mars 2018.

« ADOPTÉE »

**18-04-267 Adoption / Règlement d'emprunt (parapluie) n° 1752 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de voirie**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1752 a été présenté à une séance tenue le 19 mars 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1752 intitulé :

« Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 7 631 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux de voirie pour l'année 2018 (Règlement parapluie) ».

« ADOPTÉE »

**18-04-268 Adoption / Règlement n° 1750-01 / Modalités de publication des avis publics / Avis d'appel d'offres**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1750-01 a été présenté à une séance tenue le 19 mars 2018;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1750-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1750 relatif aux modalités de publication des avis publics afin de remplacer l'article concernant les avis d'appels d'offres ».

« ADOPTÉE »

**18-04-269 Avis de motion et présentation de projet / Règlement d'emprunt n° 1731 / Validation de concept final / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de construction de conduites locales et collectrices du réseau sanitaire / Secteur du boulevard de la Gare**

La conseillère M<sup>me</sup> Diane Morin présente le projet de règlement n° 1731 autorisant les honoraires professionnels de validation de concept final, de préparation des plans et devis et de surveillance ainsi que l'exécution des travaux de construction de conduites locales et collectrices du réseau sanitaire desservant le secteur du boulevard de la Gare, incluant tous les ouvrages connexes, en décrétant une dépense et un emprunt de 13 361 000 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**18-04-270 Adoption avec changements / Règlement n° 1270-57 / Urbanisme / Mise à jour des objectifs d'aménagement / Secteur du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 2 octobre 2017 le projet de règlement n° 1270-57 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 avril 2018 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté avec changements, soit :

- à l'article 7, le remplacement des libellés des sous-paragraphes b) et c) du paragraphe 2 de l'article 4.4.8.2 (colonne « Moyens »);
- à l'article 10, le remplacement du libellé du 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 6.5;

le Règlement n° 1270-57 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de mettre à jour les objectifs d'aménagement du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340 en prévision de l'arrivée d'un centre hospitalier régional ».

« ADOPTÉE »

**18-04-271 Adoption de second projet avec changements / Règlement n° 1275-266 / Zonage / Ajout de certaines normes / Aménagement des terrains, aires de stationnement et aires d'entreposage / Secteur du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 2 octobre 2017 le premier projet de règlement le n° 1275-266 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 avril 2018 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-266 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 1275 afin de modifier le plan de zonage et permettre l'ajout de normes concernant l'aménagement des terrains, des aires de stationnement et des aires d'entreposage dans les secteurs du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340, dans l'optique d'améliorer les interfaces du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la route Harwood »

soit adopté avec changements, soit :

- à l'article 2, le remplacement des libellés des paragraphes a) et b) et l'ajout du paragraphe c) de l'article 3.2.135;
- à l'article 3, l'ajout de la précision « dont au moins 60 % des arbres sont des conifères » au paragraphe a) de l'article 3.2.136.2, le remplacement du libellé du premier alinéa de l'article 3.2.135.5, l'ajout d'une phrase à la fin du troisième alinéa de l'article 3.2.136.5 et l'ajout de l'article 3.2.136.6;
- à l'article 4, le remplacement du libellé de la note 1 contenu aux première, deuxième et troisième colonnes de la grille des usages et normes de la zone I3-831;
- à l'article 5, le remplacement du libellé de la note 1 contenu aux première, deuxième et troisième colonnes de la grille des usages et normes de la zone I3-832;
- à l'article 6, le remplacement du libellé de la note 1 contenu aux première, deuxième et troisième colonnes de la grille des usages et normes de la zone C4-833;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet n'est pas identique au premier.

« ADOPTÉE »



**18-04-272 Adoption avec changements / Règlement n° 1277-19 / PIIA / Intégration optimale des constructions, usages et aménagement des terrains / Secteur du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 2 octobre 2017 le projet de règlement n° 1277-19 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1277;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 avril 2018 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté avec changements, soit :

- à l'article 2, l'ajout de l'Annexe 4 - plan de la zone de référence des prises de vue à partir de 51,5 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer;
- à l'article 4, la correction des articles identifiés à la dernière phrase de l'article 3.2.9;
- à l'article 5, l'ajout d'un alinéa à la suite de l'article 3.2.24.2, l'ajout du terme « en majorité » au paragraphe b) de l'article 3.2.24.2.1, le remplacement des libellés des paragraphes b) et d) de l'article 3.2.25.1.1, l'ajout d'un alinéa à la suite de l'article 3.2.25.2 et l'ajout du terme « en majorité » au paragraphe a) de l'article 3.2.25.2.1;

le Règlement n° 1277-19 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1277 afin d'assurer une intégration optimale des constructions, des usages et des aménagements des terrains prévus dans les secteurs du parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340 ».

**« ADOPTÉE »**

**18-04-273 Adoption de second projet avec changements / Règlement n° 1743 / Usages conditionnels**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 2 octobre 2017 le premier projet de règlement n° 1743;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 3 avril 2018 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1743 intitulé :

« Règlement sur les usages conditionnels »

soit adopté avec changements, soit :

- à l'article 2, l'ajout de deux annexes illustrant les informations suivantes :
  - un plan de la zone de référence des prises de vue à partir de 51,5 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer;
  - une coupe illustrant un exemple d'atteinte du critère portant sur l'atténuation des vues directes vers une aire d'entreposage;
- à l'article 16, le remplacement des libellés des paragraphes 4. et 5.;
- à l'article 17, la modification du coût des frais d'études de 600 \$ pour 1 000 \$;
- à l'article 25, le remplacement de la nomination « secrétaire-trésorier » par la nomination « greffier »;
- à l'article 28, le remplacement du libellé du paragraphe a);
- à l'article 32, le remplacement du libellé du paragraphe c);
- à l'article 34, le remplacement du libellé du paragraphe a);
- à l'article 38, le remplacement du libellé du paragraphe d);
- à l'article 40, le remplacement du libellé du paragraphe a);

- aux articles 30, 36 et 42, le remplacement du terme « accents architecturaux contemporains » par le terme « éléments architecturaux »;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet n'est pas identique au premier.

« ADOPTÉE »

**18-04-274 Adoption de projet / Règlement n° 1273-10 / Lotissement / Cession de terrains pour fins de parcs ou de terrains de jeux ou d'espaces naturels**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1273-10 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de lotissement n° 1273 afin de modifier l'article 4.2.2.4 concernant la cession de terrains pour fins de parcs ou de terrains de jeux ou d'espaces naturels »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 avril 2018 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**18-04-275 Avis de motion / Règlement n° 1273-10 / Lotissement / Cession de terrains pour fins de parcs ou de terrains de jeux ou d'espaces naturels**

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de lotissement n° 1273 afin de modifier l'article 4.2.2.4 concernant la cession de terrains pour fins de parcs ou de terrains de jeux ou d'espaces naturels-

**18-04-276 Adoption de projet / Règlement n° 1276-13 / Construction / Omnibus**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1276-13 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de construction n° 1276 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 avril 2018 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**18-04-277 Avis de motion / Règlement n° 1276-13 / Construction / Omnibus**

La conseillère M<sup>me</sup> Jasmine Sharma donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de construction n° 1276.

**18-04-278 Adoption de projet / Règlement n° 1277-21 / PIIA / Omnibus**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1277-21 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1277 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 avril 2018 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**18-04-279 Avis de motion / Règlement n° 1277-21 / PIIA / Omnibus**

La conseillère M<sup>me</sup> Jasmine Sharma donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1277.

**18-04-280 Adoption de projet / Règlement n° 1274-30 / Permis et certificats et de régie interne / Omnibus**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1274-30 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 avril 2018 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**18-04-281 Avis de motion / Règlement n° 1274-30 / Permis et certificats et de régie interne / Omnibus**

La conseillère M<sup>me</sup> Diane Morin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274.

**18-04-282 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-270 / Zonage / Omnibus**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-270 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 avril 2018 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**18-04-283 Avis de motion / Règlement n° 1275-270 / Zonage / Omnibus**

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275.

**18-04-284 Adoption de projet / Règlement n° 1270-59 / Urbanisme / Limite des aires d'affectation du sol Industrie mixte (I-M) et Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) / Intersection de la route Harwood et de la rue Henry-Ford**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents

(Mesdames Céline Chartier et Diane Morin ayant voté contre)

QUE le projet de règlement n° 1270-59 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de modifier l'aire d'affectation du sol Industrie mixte (I-M) à l'intersection de la route Harwood et de la rue Henry-Ford par une aire d'affectation du sol Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 7 mai 2018 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**18-04-285 Avis de motion / Règlement n° 1270-59 / Urbanisme / Limite des aires d'affectation du sol Industrie mixte (I-M) par Habitation de moyenne et forte densités (H-MF) / Intersection de la route Harwood et de la rue Henry-Ford**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270.

**18-04-286 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-271 / Zonage / Nomination / Grille des usages et normes / Zones I2-645 et H3-645 / Secteur route Harwood et rue Henry-Ford**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents

(Mesdames Céline Chartier et Diane Morin ayant voté contre)

QUE le premier projet de règlement n° 1275-271 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de remplacer, sur le plan de zonage, la nomination de la zone I2-645 par la nomination H3-645, abroger la grille des usages et normes de la zone I2-645 et créer la grille des usages et normes de la zone H3-645 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 avril 2018 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**18-04-287 Avis de motion / Règlement n° 1275-271 / Zonage / Nomination / Grille des usages et normes / Zones I2-645 et H3-645 / Secteur route Harwood et rue Henry-Ford**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275.

**18-04-288 Adoption de projet / Règlement n° 1741 / Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage, éclairage / Drainage avec rétention / Alimentation souterraine des services / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Projet domiciliaire intégré LINQ Vaudreuil-Dorion**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1741 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Investissement LINQ Vaudreuil inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des infrastructures du projet résidentiel « Projet domiciliaire intégré LINQ Vaudreuil-Dorion » incluant les travaux de voirie, de pavage, d'éclairage, de drainage avec rétention, d'alimentation souterraine des services, de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 avril 2018 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**18-04-289 Avis de motion / Règlement n° 1741 / Protocole d'entente / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage, éclairage / Drainage avec rétention / Alimentation souterraine des services / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Honoraires professionnels et tous les travaux connexes / Projet domiciliaire intégré LINQ Vaudreuil-Dorion**

La conseillère M<sup>me</sup> Josée Clément donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Investissement LINQ Vaudreuil inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des infrastructures du projet résidentiel « Projet domiciliaire intégré LINQ Vaudreuil-Dorion » incluant les travaux de voirie, de pavage, d'éclairage, de drainage avec rétention, d'alimentation souterraine des services, de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes.

**18-04-290 Avis de motion et présentation de projet / Règlement n° 1694-21 / Stationnement (RMH 330) / Interdictions de stationnement / Rues Joseph-Carrier et du Ruisselet / Période de stationnement abusif**

Le conseiller M. François Séguin présente le projet de règlement n° 1694-21 modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues Joseph-Carrier et du Ruisselet et de redéfinir la période de stationnement abusif et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**18-04-291 Autorisations de la direction générale**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale :

- Tenue d'une journée familiale organisée par Action Sport Physio Vaudreuil-Dorion au 11, boulevard de la Cité-des-Jeunes, le 19 mai 2018;
- Autorisations diverses dans le cadre de la tenue des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion les 7, 8, 9 et 10 juin 2018;
- Tenue du tournoi de volleyball de plage – Défi aux entreprises, au profit du Club de volleyball Citadins, le 7 juillet 2018 (remis au 14 juillet en cas de pluie);
- Mise en place d'une bannière afin de promouvoir la collecte de sang Héma-Québec qui se tiendra le 4 avril 2018 à l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;
- Passage de cyclistes le 18 août 2018 (remis au 19 août en cas de pluie) dans le cadre de la randonnée cycliste du Solstice.

**« ADOPTÉE »**

**18-04-292 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**18-04-293 Période de questions – Assistance**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**18-04-294 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 47 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier